



Un contrôle fiscal ne peut plus aboutir à la révélation d'un don manuel

Fiche pratique publié le 13/01/2017, vu 887 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

La Haute juridiction (Cour de cassation, com., 6 décembre 2016, n° 15-19.966) pose le principe suivant lequel « la découverte d'un don manuel lors d'une vérification de comptabilité, résulterait-elle de la réponse apportée par le contribuable à une question de l'administration formée à cette occasion, ne peut constituer une révélation par le donataire au sens de l'article 757 du code général des impôts ».

Ni la Cour de cassation ni aucune juridiction du fonds n'avait eu jusqu'alors à se prononcer sur la notion de révélation du don en réponse à l'administration fiscale : un don révélé suite à la demande expresse de l'administration fiscale, en cours de contrôle, est-il révélé volontairement à celle-ci ?

Les dons manuels en faveur des associations qui ne sont pas d'intérêt général ne pourront plus faire l'objet d'une taxation au titre des droits de mutation à titre gratuit, y compris en cas de contrôle fiscal, tant qu'ils n'auront pas été volontairement révélés – et déclarés – par le contribuable.

Le principe de prévisibilité de la loi fiscale, sur la base duquel la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avait initié cette évolution doctrinale, est donc rétabli, dans l'intérêt des associations.

http://www.assistant-juridique.fr/dons_association_enregistrement.jsp

A lire :

- [Organiser une manifestation artistique](#)
- [Organiser une manifestation sportive](#) **NOUVEAU**
- [Obtenir une subvention pour son association](#)
- [Recevoir des dons](#) **NOUVEAU**
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Ouvrir une buvette](#)
- [Toutes les associations loi 1901 peuvent-elles recevoir des dons ?](#)
- [Un don effectué à une association loi 1901 ouvre-t-il droit à une réduction d'impôt ?](#)
- [Quels sont les avantages de la reconnaissance d'utilité publique ?](#)
- [Les dons reçus par une association loi 1901 sont-ils soumis aux impôts ?](#)
- [Une association peut-elle emprunter de l'argent ?](#)
- [Le versement d'une cotisation à l'association est-il obligatoire pour en devenir adhérent ?](#)
- [Quels apports votre association loi 1901 peut-elle percevoir ?](#)
- [Quelles sont les associations loi 1901 pouvant bénéficier du mécénat ?](#)
- [Les apports effectués à une association doivent-ils donner lieu au paiement de droits d'enregistrement ?](#)
- [L'achat d'un immeuble par une association est-il soumis aux droits d'enregistrement ?](#)